



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_172_DA

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet:

Contrat de service n°CT00004372

ARPEGE
13 rue de la Loire
CS 23619
44236 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, le contrat de service n°CT00004372 avec la société ARPEGE, située au 13 rue de la Loire - CS 2361944236 - SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, représentée par Madame Cécile BERTHELEME, Directrice Générale, pour une durée d'un an du 01/01/2026 au 31/12/2026 reconductible quatre fois maximum.

Le coût annuel 2026 de la maintenance des applications :

ESPACE CITOYENS PRENIUM – Abonnement 5 327,88 €HT 6 393,46 €TTC Démarches Familles ESPACE CITOYENS PRENIUM – Abonnement 1 008,48 €HT 1 210,18 €TTC Maintenance Familles ARPEGE DIFFUSION – Abonnement courriels

est fixé à 6 336,36 € HT soit 7 603,64 (sept mille six cent trois euros et soixante quatre centimes) €TTC.

De signer le contrat de service à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.